



PROCÉDURE DE GESTION DES SIGNALEMENTS ET DES DÉNONCIATIONS CONCERNANT LES VIOLATIONS DU CODE D'ÉTHIQUE DU GROUPE

Approuvé par le Conseil d'Administration lors de la session du 14.11.2018

SOMMAIRE

OBJET, SUJETS IMPLIQUÉS ET PORTÉE.....	2
MODALITÉS DE SIGNALEMENTS	2
PHASES DE SIGNALEMENT.....	3
PROTECTION DU PLAIGNANT	4
INFORMATIONS AUX EMPLOYÉS ET AUX TIERS	4

OBJET, SUJETS IMPLIQUÉS ET PORTÉE

Cette procédure régit les méthodes de traitement des dénonciations, plaintes et signalements (ci-après dénommés "plaintes") en cas de violation des principes d'éthique et de comportement énoncés dans le code d'éthique du groupe Ratti.

Il est tenu compte des plaintes reçues de membres des organes sociaux, du personnel (employés et non-employés) de toutes les sociétés du Groupe et de tous ceux qui, directement ou indirectement, de manière permanente ou temporaire, établissent des relations avec Ratti, ou de toutes façons, opèrent pour poursuivent leurs objectifs ("plaignants").

La procédure est valable pour toutes les sociétés du groupe.

MODALITÉS DE SIGNALEMENTS

La notification de la violation peut être envoyée par lettre ou par courrier électronique, signée ou anonymement à l'une des adresses suivantes:

par courrier ordinaire à l'adresse Gruppo Ratti Spa, à l'attention du comité d'éthique du groupe, en indiquant sur la lettre les mots "document confidentiel – Ne pas ouvrir";

par e-mail à: Rattihistleblowing@legalmail.it.

Cependant, les plaignants sont encouragés à ne pas signaler anonymement afin de faciliter toute activité d'enquête. Dans tous les cas, le rapport doit être motivé et fondé sur des faits précis et concordants. Dans cette perspective, les rapports doivent être aussi détaillés que possible et offrir le plus grand nombre d'éléments afin de permettre au comité d'éthique du groupe de procéder aux contrôles nécessaires.

PHASES DE SIGNALEMENT

Tous les cas de plaintes reçues, indépendamment de leur destinataire et de la source, doivent être adressés au Comité d'éthique du Groupe, y compris ceux relatifs aux filiales étrangères.

Le comité d'éthique du groupe s'assurera que toutes les plaintes reçues sont:

- enregistrées et conservées
- qualifiées (archivage ou vérification d'activation) avec une explication des raisons qui ont conduit à la décision
- soumises, si nécessaire, au processus de vérification avec divulgation aux parties intéressées.

Afin d'activer les contrôles nécessaires, le comité d'éthique du groupe peut, à sa discrétion, utiliser toute fonction qu'il estime avoir le professionnalisme et / ou les connaissances requises pour apporter le soutien nécessaire.

Il appartient au comité d'éthique du groupe de déterminer s'il est nécessaire d'informer à l'avance celui dénoncé et / ou le plaignant avant de poursuivre l'enquête.

Le comité d'éthique du groupe suspend ou interrompt l'enquête préliminaire à tout moment si le non-fondement du rapport est constaté et, si la mauvaise foi du plaignant est établie, il se réserve le droit de proposer l'ouverture d'une procédure à son encontre.

Conformément aux critères de confidentialité requis, le comité d'éthique du groupe communique les résultats des contrôles et toute mesure proposée pour remédier aux irrégularités constatées aux responsables de la ou des fonction (s) concernée (s), au responsable des ressources humaines ou à la personne morale compétente pour prendre les mêmes mesures.

Le comité d'éthique du groupe fournit au moins deux fois par an au conseil d'administration des informations sur les rapports ou les avis demandés et ponctuellement aux autres organes de contrôle, le cas échéant. En cas de réclamation concernant les états financiers, la comptabilité, les contrôles internes et l'audit, le conseil des commissaires aux comptes peut demander des informations complémentaires au comité d'éthique du groupe.

PROTECTION DU PLAIGNANT

Conformément aux meilleures pratiques en la matière, le groupe Ratti ne tolérera aucune forme de représailles contre toute personne qui, de bonne foi, dénonce une activité illégale ou une violation de la loi ou fournit une assistance au comité d'éthique du groupe et / ou à la direction dans l'activité d'enquête.

Le comité d'éthique du groupe ne révèle pas l'identité de l'auteur du rapport et ne tolère aucune initiative visant à identifier le plaignant. Ratti Group veille également à ce que les rapports reçus soient traités avec une confidentialité absolue, conformément aux dispositions réglementaires.

INFORMATIONS AUX EMPLOYÉS ET AUX TIERS

Afin de donner plus d'efficacité à la communication et à la formation des employés du groupe, le comité d'éthique activera le processus suivant:

- envoi du texte de la procédure, en italien et en anglais, à tous les responsables des fonctions Corporate et à tous les responsables des sociétés du groupe, en leur donnant mandat de prévoir leur diffusion au sein de leurs structures;
- indication des références auxquelles traiter les plaintes;
- insertion de la Procédure sur le site Web du Groupe, afin de donner également la possibilité à des sujets externes de visualiser son contenu.